



Parc national
des Ecrins

Conseil d'Administration du 30 novembre 2018

Résolution n° 2018²⁹ – CA

Animation 2019 des sites Natura 2000

FR8201735 – Landes, tourbières et habitats rocheux du Taillefer
FR8201738 – Plaine de Bourg d'Oisans et ses versants
FR8201753 – Forêts, landes et prairies de fauche des versants
du Col d'Ornon

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport présenté par le directeur,

- approuve le projet « **Animation des sites Natura 2000 de l'Oisans** » qui répond aux objectifs de l'axe 3 « Pour le respect des ressources et des patrimoines et la valorisation des savoir-faire » de la charte du parc national des Ecrins.
- approuve le calendrier de réalisation du projet : 1^{er} janvier 2019 – 31 décembre 2019,
- approuve le plan de financement du projet :

Ressources	Montants (€)	%
Aides publiques		
FEADER AURA	25 112,37	50 %
Etat	25 112,37	50 %
Sous-total des aides publiques	50 224,74	100 %
Auto-financement PNE	0	0 %
Total TTC	50 224,74	100 %

- sollicite une aide financière de 50 224,74 € dans le cadre de l'appel à candidatures 2018-2019 sur l'opération « 07-63N – Animation des Docobs Natura 2000 », auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne en tant qu'autorité de gestion du FEADER
- Autorise le directeur à déposer les demandes de financement et toutes pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Le Président

Bernard HERITIER

Le Directeur

Pierre COMMENVILLE